

Nombre de syndics en exercice	: 12 + 4
Nombre de présents ou représentés	: 11
Pour	: 11
Contre	:
Abstention	: /

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT**

Séance du 24 juin 2026

L'an deux mille vingt-six le 24 juin à 13h30, le syndicat du Canal de Ventavon St-Tropez est assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Christian Gallo, Président qui rappelle que la convocation légale a été adressée en date du 12 juin 2026.

Etaient présents : Christian Gallo, René Isnard, Rémy Lieutier, Christian Troja, Jérôme Samuel, Christian Garcin, Nicolas Richier, Bernard Nal, Michel Costanzo,

Était absent : Jean Noel Nal,

Etaient excusés et représentés : Joël Christophe (Pouvoir donné à René Isnard), Daniel Robert (Pouvoir donné à Christian Gallo),

Assistaient également sans voix délibérante à la réunion : Vincent de Truchis (Directeur), Richard Chaix (Responsable administratif et financier).

Secrétaire de séance : Rémy Lieutier,

Objet : Choix de mode de consultation pour le renouvellement des pompes, moteurs et groupes électropompes

Le Président expose que les pompes, moteurs, groupes électropompes de nos différentes stations de pompage sont aujourd'hui âgés de 20 à 60 ans.

Le Président observe que les groupes de pompage sont sollicités à 100 % de leur capacité, en période de lutte antigel et en période d'irrigation, particulièrement au mois de juillet, août et première décade de septembre.

Le Président ajoute que la livraison d'un groupe de pompes nécessite le plus souvent sa mise en fabrication, soit des délais de l'ordre de 12 à 18 mois.

Il rappelle la politique de stock de pièces de raccordement, mise en œuvre il y a une dizaine d'années qui, aujourd'hui encore permet d'établir des réparations y compris en week-end, dans des délais de l'ordre de 24h, limite ainsi les arrêts de fonctionnement du réseau pour les usagers.

Il rappelle également la rénovation des transformateurs électriques, avec ce même principe, à savoir être en mesure de réparer dans de brefs délais et limiter l'arrêt du service de l'irrigation si un incident survenait en période d'irrigation ou de lutte antigel. Il précise que l'objet de cette discussion est de poursuivre dans cette politique de pièces de rechange, cette fois pour des groupes électropompes et avec la vision d'un prochain bâtiment de stockage, qui permettra d'entreposer l'ensemble de ce matériel.

Il propose un tour de table, pour que les syndics représentant chacun des secteurs s'expriment sur le souhait de disposer ou ne pas disposer de groupes électropompes de secours.

Les syndics ayant été entendus, le Président propose pour ce qui concerne le choix de mode de consultation, de préparer un MAPA de travaux, sous la forme de 5 lots distinguant le type de prestations souvent différentes, avec publicité au niveau national.

Il rappelle, pour ce faire, l'existence de la délibération qui fixe les conditions en fonction des montants financiers prévisionnels de la dépense.

La durée de la consultation serait de 30 jours au minimum, étant précisé que le montant de l'estimation de l'opération s'élève à 581 900 € HT.

Le Président rappelle qu'à l'issue de la réception des offres, il sera produit un Rapport d'Analyse d'Offres par les services, sa présentation en vue de l'agrément des syndics, membres de la Commission d'Appel d'Offres, la validation par le Conseil d'Administration.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le syndicat, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- D'autoriser le Président à préparer tout document relatif à cette consultation,
- De valider le choix du mode de consultation ci-dessus proposé.

Ainsi fait et délibéré à Le Poët, les jour, mois et an que dessus.

Une feuille d'émargement signée des membres présents est annexée au registre des délibérations.

Le Secrétaire de séance
Rémy Lieutier



Certifiée et rendue exécutoire,
Le Président,
Christian Galle
Le Président
Association Syndicale
du CANAL de VENTAYON SAINT-TRIOUX

